



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Montreuil le 15 janvier 2017

**à Catherine Gaudy
Directrice générale des ressources humaines**

Madame la directrice,

La mise en œuvre du décret de transposition de PPCR dans l'enseignement, contre lequel nous avons voté au CTM du 7 décembre, semble être soumis à des interprétations diverses par l'administration dans les départements.

En effet, d'après les informations qui nous parviennent, il semble qu'il existe aujourd'hui plusieurs cas de figure :

- Dans certains départements, tels ceux de l'Académie de Créteil ou les Bouches du Rhône, les DASEN ont donné des consignes aux IEN pour que cessent les inspections des T2, que leur soit substituée une visite dans le cadre de l'accompagnement donnant lieu à un compte rendu de visite mais sans que leur soit attribuée une note.
- Dans les 3 départements de l'académie de Lyon (Rhône, Loire et l'Ain) le DASEN annonce en CAPD que les T2 seront inspectés, mais sans préciser si une note continuera à leur être attribuée.
- Dans d'autres départements les DASEN indiquent que la réglementation actuellement en vigueur sera appliquée et que les T2 seront inspectés et notés.

Or dans votre courrier du 16 décembre aux recteurs et aux DASEN vous précisez que « *les inspecteurs continueront d'apporter un accompagnement aux personnels et notamment aux personnels récemment titularisés (T1 et T2), par le biais de visites d'accompagnement et de conseils personnalisés.* ». Il n'est aucunement dit que l'inspection des T2 sous la forme actuelle n'a plus lieu d'être et doit prendre la forme d'une visite conseil, formative sans note.

De plus la décision prise par certains IA (ou recteur) de supprimer l'inspection et la notation des T2 en cours d'année crée une situation inégalitaire. En effet une partie des collègues ont déjà été inspectés et ont pris connaissance de leur note en signant leur rapport. D'autres ont été inspectés et sont dans l'attente de la note qui leur sera attribuée (à moins que, comme l'annonce la DASEN du 94, la note proposée par l'IEN soit effacée) alors que les autres T2 seraient visités dans le cadre de l'accompagnement avec un compte rendu de visite.

De plus, la note d'inspection peut, dans certains départements, être prise en compte dans d'autres barèmes que celui des promotions. Les collègues non notés seraient donc lésés par rapport aux autres.

Nous vous demandons de confirmer que les T2 seront inspectés et notés tout au long de l'année scolaire en cours pour respecter leurs droits statutaires.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, l'expression de notre parfaite considération.

**Norbert Trichard
Secrétaire général**